



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-009-2026-07

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2026-06-30-00168 - Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 2261  
portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites  
« CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland - Parc  
d'activité du Bois Chaland Bât. B - lot 17 à LISSES (91090) (19  
pages)

Page 3

### **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de**

### **Paris-Secrétariat général aux politiques publiques /**

IDF-2026-07-02-00008 - Arrêté portant nomination des membres du  
comité régional de l'habitat et de l'hébergement  
d'Île-de-France (5 pages)

Page 23

### **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de**

### **Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2026-07-02-00006 - Arrêté portant renouvellement de la  
commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome  
de Paris-Le Bourget au titre des représentants des professions  
aéronautiques et des associations (11 pages)

Page 29

IDF-2026-07-02-00007 - Arrêté proclamant les résultats du premier  
tour de scrutin de l'élection du représentant des présidents des  
établissements publics de coopération intercommunale au  
conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités et fixant la  
liste des candidats au second tour de scrutin (2 pages)

Page 41

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-30-00168

Acte de déclaration n° DOS - 2026 / 2261 portant  
fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « CERBALLIANCE IDF SUD »  
sis, 41 rue du Bois Chaland - Parc d'activité du  
Bois Chaland Bât. B - lot 17 à LISSES (91090)

## **AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE**

### **Acte de déclaration n° DOS – 2026 / 2261**

**portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)**

### **LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS 2024/5018 du 22 novembre 2024 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » sis 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090).

**CONSIDÉRANT** Les demandes reçues le 30 décembre 2025 et le 21 juin 2026, de Monsieur Abdelkader MERAH, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD », sise 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) (94120), portant sur les modifications suivantes :

- La cessation des fonctions de directeur général de Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT ;
- La cessation des fonctions de directeur général et de biologiste médical de Monsieur Quentin MARINO, et la cession de l'action qu'il détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Audrey RAOELINA, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Mathilde VANNINI, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Mohamed DJELLEL, et la cession de l'action qu'il détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Asma BLEL, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Jamal ALFAISAL, et la cession de l'action qu'il détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Yasmina AIDOUNI, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Emilie DELAPLACE, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Nawel AIT AMMAR, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Helmi M'KADA, et la cession de l'action qu'il détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;
- L'agrément de Madame Perrine RIEU, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 12 mai 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Camille GOMART épouse GUILLOT, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 12 mai 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Aurélie AGATHINE, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Gisèle DJOMOU MEGNE, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Kahina MAACHA, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 10 novembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Khadija OUAZIZ, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 5 janvier 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Rachid BEY, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 5 janvier 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;

- L'agrément de Monsieur Ahmed Fateh OUSSER, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> février 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;
- L'agrément de Madame Wafa BEN NEJMA, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> avril 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Angela MANSOUR, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> juin 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Ines REBAI, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> juin 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- La nomination de Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE en qualité de directeur général de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340), et l'ouverture du site sis 107, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 28, Allée Albert Thomas à MASSY (91300), et l'ouverture du site sis 4, place de l'Union Européenne à MASSY (91300), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380), et l'ouverture du site sis 125, rue Rosa Parks à FLEURY MEROGIS (91700), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240), et l'ouverture du site sis 9, rue Bourgeot à L'HAY-LES-ROSES (94240), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130), et l'ouverture du site sis 36, rue Albert Rémy à RIS-ORANGIS (91130), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320), et l'ouverture du site sis 3 rue de Dourdan à ANGERVILLE (91670), à compter du 20 juillet 2026 ;
- L'ouverture d'un site pré-post analytique doté d'une activité analytique urgente sis 2, rue Louis Pergaud à MAISONS-ALFORT (94700), à compter du 20 juillet 2026 ;
- L'ouverture d'un site pré-post analytique doté d'une activité analytique urgente sis 4, Voie des Saules à ORLY (94310), à compter du 20 juillet 2026 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions du président de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 9 décembre 2024, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de directeur général de Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 12 mai 2025, prenant acte de :

- L'agrément de Madame Perrine RIEU, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 12 mai 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Camille GOMART épouse GUILLOT, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 12 mai 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions du président de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 7 juillet 2025, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de directeur général et de biologiste médical de Monsieur Quentin MARINO, et la cession de l'action qu'il détenait dans la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 15 septembre 2025, prenant acte de :

- L'agrément de Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Aurélie AGATHINE, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Gisèle DJOMOU MEGNE, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 15 septembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- La nomination de Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE en qualité de directeur général de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 28, Allée Albert Thomas à MASSY (91300), et l'ouverture du site sis 4, place de l'Union Européenne à MASSY (91300), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380), et l'ouverture du site sis 125, rue Rosa Parks à FLEURY MEROGIS (91700), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240), et l'ouverture du site sis 9, rue Bourgeot à L'HAY-LES-ROSES (94240), à compter du 20 juillet 2026 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 19 décembre 2025, prenant acte de :

- L'agrément de Madame Kahina MAACHA, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 10 novembre 2025, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Khadija OUAZIZ, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 5 janvier 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Rachid BEY, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 5 janvier 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Ahmed Fateh OUSSER, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> février 2026, et la cession d'une action détenue par la SELAFA « CERBA » à son profit ;

- L'agrément de Madame Wafa BEN NEJMA, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> avril 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- L'agrément de Madame Angela MANSOUR, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> juin 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130), et l'ouverture du site sis 36, rue Albert Rémy à RIS-ORANGIS (91130), à compter du 20 juillet 2026 ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320), et l'ouverture du site sis 3 rue de Dourdan à ANGERVILLE (91670), à compter du 20 juillet 2026 ;
- L'ouverture d'un site pré-post analytique doté d'une activité analytique urgente sis 2, rue Louis Pergaud à MAISONS-ALFORT (94700), à compter du 20 juillet 2026 ;
- L'ouverture d'un site pré-post analytique doté d'une activité analytique urgente sis 4, Voie des Saules à ORLY (94310), à compter du 20 juillet 2026 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 12 juin 2026, prenant acte de :

- L'agrément de Madame Ines REBAI, pharmacienne biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 1<sup>er</sup> juin 2026, et la cession d'une action détenue par Monsieur Abdelkader MERAH à son profit ;

**CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action ordinaire détenues respectivement par Mesdames Mathilde VANNINI, Audrey RAOELINA, Emilie DELAPLACE, Asma BLEL, Nawel AIT AMMAR et Yasmina AIDOUNI, et Messieurs Quentin Marino, Jamal ALFAISAL, Mohamed DJELLEL et Helmi M'KADA, au profit de Monsieur Abdelkader MERAH ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Perrine RIEU :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 5 août 2024, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 2 mai 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Camille GOMART épouse GUILLOT :

- La copie du contrat à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 4 novembre 2024, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 2 mai 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à compter du 15 septembre 2025 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 15 septembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;



**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Aurélie AGATHINE :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 15 septembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Gisèle DJOMOU MEGNE :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à compter du 7 octobre 2025 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 6 octobre 2025 ;
- La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 29 novembre 2022 qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Kahina MAACHA :

- La copie du contrat à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 31 octobre 2025, à compter du 10 novembre 2025 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 19 décembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Khadija OUAZIZ :

- La copie de la convention pour les biologistes associés à durée indéterminée conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 21 novembre 2025, à compter du 5 janvier 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec la SELAFA « CERBA », en date du 19 décembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Rachid BEY :

- La copie de la convention pour les biologistes associés à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 20 novembre 2025, à compter du 5 janvier 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec la SELAFA « CERBA », en date du 19 décembre 2025 ;
- La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 11 décembre 2023 qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Ahmed Fateh OUSSER :

- La copie du contrat d'exercice libéral conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 31 octobre 2025, à compter du 2 février 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec la SELAFA « CERBA », en date du 19 décembre 2025 ;

- La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 10 février 2022 qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Wafa BEN NEJMA :

- La copie de la convention pour les biologistes associés à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 28 novembre 2025, à compter du 20 juillet 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 19 décembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Angela MANSOUR :

- La copie de la convention pour les biologistes associés à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 21 novembre 2025, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 19 décembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs à l'intégration de Madame Ines REBAI :

- La copie de la convention d'exercice libéral de biologiste médical à durée indéterminée à temps plein conclue avec la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 28 mai 2026, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 ;
- L'ordre de mouvement de la cession d'une action conclue avec Monsieur Abdelkader MERAH, en date du 17 juin 2026 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 107, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340) :

- Le bail commercial conclu entre la société « SFK PATRIMOINE » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 2 octobre 2024 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 9,19 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 4, place de l'Union Européenne à MASSY (91300) :

- Le bail commercial conclu entre la société « SCI MASSY COMMERCES » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 19 juin 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 9,14 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 125, rue Rosa Parks à FLEURY MEROGIS (91700) :

- Le bail commercial conclu entre la société « IMMOBILIERE 3 F » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 23 décembre 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau

dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 7,32 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 9, rue Bourgeot à L'HAY-LES-ROSES (94240) :

- Le bail commercial conclu entre la société « MAG ROSES » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 9 septembre 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 5,11 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 36, rue Albert Rémy à RIS-ORANGIS (91130) :

- La copie de la promesse de cession de droit au bail commercial conclu entre la société « CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 18 décembre 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 9,44 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 3, rue de Dourdan à ANGERVILLE (91670) :

- Le bail commercial conclu entre la société « MICHAU ET FILS » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 9 décembre 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 13,93 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 2, rue Louis Pergaud à MAISONS-ALFORT (94700) :

- La liste des équipements du nouveau site ;
- Le bail commercial conclu entre la société « WIZMAN ALFORT » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 26 novembre 2025 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 11,10 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** Les documents relatifs au site sis 4, Voie des Saules à ORLY (94310) :

- La liste des équipements du nouveau site ;
- Le bail commercial conclu entre la société « VALOPHIS HABITAT » (le bailleur), et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » (le preneur), en date du 5 janvier 2026 ;
- Les plans des locaux du site, la liste des superficies des pièces, notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 15,00 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD ».

**CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » n° 8-3087 rév. 29 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 5 septembre 2025 et pour date de fin de validité le 31 décembre 2027 ;

## PREND ACTE DE LA DECLARATION :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » dont le site principal est situé 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090), codirigé par **Messieurs Abdelkader MERAH, Marc VAN DE LOO et Jean Baptiste CAMPERGUE**, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, fonctionne sur les **soixante** sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site Lisses, site principal et siège social  
41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), immuno-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 059 3
2. Le site Jacques Cartier  
Hôpital Privé JACQUES CARTIER – 6 avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300)  
Ouvert au public jusqu'à 19h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1
3. Le site Claude Galien  
Hôpital Privé CLAUDE GALIEN - 20 route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)  
Ouvert au public jusqu'à 19h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2
4. Le site Sainte-Geneviève-des-Bois  
68, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1
5. Le site Evry  
3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9
6. Le site Soisy-sur-Seine  
28 boulevard de la République à SOISY-SUR-SEINE (91450)  
Ouvert au public jusqu'à 16h00 et le samedi matin  
Site pré-analytique et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7
7. Le site Chilly-Mazarin  
27 avenue Pierre Brossolette à CHILLY-MAZARIN (91380)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3

8. Le site Bligny - Centre Hospitalier de BLIGNY  
Rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)  
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie bactériologie (examens directs), sérologie infectieuse, parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)),  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

9. Le site Massy Thomas jusqu'au 18 juillet 2026  
28, Allée Albert Thomas à MASSY (91300)  
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8

9. Le site Massy Vilmorin à compter du 20 juillet 2026  
4 place de l'Union Européenne à MASSY (91300)  
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8

10. Le site Chilly Gravigny jusqu'au 18 juillet 2026  
97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380)  
Ouvert au public jusqu'à 13h00 et fermé le samedi  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2

10. Le site Fleury Mérogis à compter du 20 juillet 2026  
125, rue Rosa Parks à FLEURY MEROGIS (91700)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2

11. Le site Suresnes  
97 rue de Verdun à SURESNES (92150)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase) et de microbiologie (examens directs en bactériologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 004 5

12. Le site Massy Molière  
8, rue Molière à MASSY (91300)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 091 6

13. Le site Juvisy  
10/12 avenue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 162 5

14. Le site Morigny  
Rue du Four à Chaux  
Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 120 3

15. Le site Corbeil  
16/22 rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6

16. Le site Bretigny Moinerie  
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 994 2
17. Le site Grigny  
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 001 5
18. Le site Lardy  
1-3-5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 993 4
19. Le site Paray-Vieille-Poste  
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 998 3
20. Le site Ris Plateau  
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 002 3
21. Le site Saint-Pierre-du-Perray  
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 991 8
22. Le site Savigny-sur-Orge  
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 000 7
23. Le site Verrières  
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 996 7
24. Le site Vigneux  
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 995 9
25. Le site Viry Port Aviation  
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 999 1
26. Le site Viry Plateau  
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 003 1

**27. Le site Epinay-sur-Orge**

Centre Commercial « La Prairie du Rossay », Chemin des Tourelles à EPINAY-SUR-ORGE (91360)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 027 0

**28. Le site Breuillet**

5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 973 6

**29. Le site Etrechy**

3 à 7 rue du Moulin à Vent à ETRECHY (91580)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 975 1

**30. Le site Orsay**

25, rue de Paris à ORSAY (91400)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 038 7

**31. Le site Longpont – centre commercial des Echassons**

6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 104 7

**32. Le site Montlhery**

16, rue de la Chapelle à MONTLHERY (91310)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-analytique et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 105 4

**33. Le site La Norville**

62, avenue Salvador Allendé à LA NORVILLE (91290)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-analytique et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 997 5

**34. Le site Bretigny Gare**

4, place Frédéric Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 976 9

**35. Le site Ris Clinique jusqu'au 18 juillet 2026**

**8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)**

**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**

**Site pré-post analytique**

**N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 163 3**

**35. Le site Ris Orangis à compter du 20 juillet 2026**

**36 rue Albert Rémy à RIS-ORANGIS (91130)**

**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**

**Site pré-post analytique**

**N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 163 3**

36. Le site Athis-Mons  
28, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)  
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1
37. Le site Etampes  
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 974 4
38. Le site Limours  
22, route de Chartres à LIMOURS EN HUREPOIX (91090)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 968 6
39. Le site Ballancourt  
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0
40. Le site Marolles  
7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)  
Ouvert au public jusqu'à 12h30 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7
41. Le site les Ulis  
Résidence Windsor - 2-4, avenue de Provence à LES ULIS (91940)  
Ouvert au public jusqu'à 15h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 145 0
42. Le site Antony du Bois de Verrières  
Hôpital Privé d'ANTONY - 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)  
Ouvert au public jusqu'à 19h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3
43. Le site Antony  
8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)  
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7
44. Le site Le Plessis-Robinson  
1, bis avenue de Général de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5
- 45. Le site Bourg-La-Reine jusqu'au 18 juillet 2026**  
**123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)**  
**Site pré-post analytique**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9**



**45. Le site Bourg-La-Reine à compter du 20 juillet 2026**  
**107, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)**  
**Site pré-post analytique**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9**

46. Le site Cachan  
13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)  
Ouvert au public jusqu'à 14h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4

**47. Le site la Roseraie jusqu'au 18 juillet 2026**  
**43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**Site pré-post analytique**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0**

**47. Le site la Roseraie à compter du 20 juillet 2026**  
**9 rue Bourgeot à L'HAY-LES-ROSES (94240)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**Site pré-post analytique**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0**

48. Le site Ivry-sur-Seine  
5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)  
Ouvert au public jusqu'à 15h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2

**49. Le site Thiais jusqu'au 18 juillet 2026**  
**Hôpital Privé de THIAIS - 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)**  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et le samedi matin**  
**Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),**  
**Hématologie (hémostase)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2**

**49. Le site Angerville à compter du 20 juillet 2026**  
**3, rue de Dourdan à ANGERVILLE (91670)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 929 7**

50. Le site Le Kremlin Bicêtre  
110, avenue de Fontainebleau à LE KREMLIN BICÊTRE (94270)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 135 5

51. Le site Villeneuve-Saint-Georges – Gare  
2 ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 098 5

52. Le site de Villeneuve-Saint-Georges  
Clinique de Villeneuve-Saint-Georges  
45 rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostase)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 138 9

53. Le site Choisy-le-Roi  
14, avenue Jean-Jaurès à CHOISY-LE-ROI (94600)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 111 5
54. Le site Saint-Maur des Fossés  
200 boulevard de Créteil à SAINT-MAUR DES FOSSES (94100)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 112 3
55. Le site Thiais  
101 boulevard du Général de Gaulle à THIAIS (94320)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 113 1
56. Le site Joinville le Pont  
19 avenue du Général Galliéni à JOINVILLE LE PONT (94340)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 114 9
57. Le site Limeil Brévannes  
6 place Arthur Rimbaud à LIMEIL BREVANNES (94450)  
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin  
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 115 6
58. Le site Hôpital Suisse de Paris  
10, Rue Minard à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)  
Ouvert au public jusqu'à 18h et le samedi matin  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase, hématocytologie), de microbiologie (bactériologie (examens directs)), et de parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 376 7
- 59. Le site Maisons-Alfort à compter du 20 juillet 2026**  
**2, rue Louis Pergaud à MAISONS-ALFORT (94700)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 360 8**
- 60. Le site Orly à compter du 20 juillet 2026**  
**4, Voie des Saules à ORLY (94310)**  
**Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin**  
**Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostase) et bactériologie (examens directs des ECBU)**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 361 6**

La liste des **soixante-deux** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », est la suivante :

1. Monsieur Abdelkader MERAH, pharmacien, Président et biologiste coresponsable
2. Monsieur Marc VAN DE LOO, médecin, Directeur général et biologiste coresponsable,
3. **Monsieur Jean Baptiste CAMPERGUE, pharmacien, Directeur général et biologiste coresponsable,**
4. **Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, pharmacienne, biologiste médical,**
5. Madame Elisabeth FUCHS, pharmacienne, biologiste médical,
6. Madame Béatrice ALVES PEREIRA RICARD, médecin, biologiste médical,
7. Madame Claire LETOURNEAU, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de sept vacations par semaine
8. Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacienne, biologiste médical associée,
9. Madame Estelle LAMAR, pharmacienne, biologiste médical,
10. Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacienne, biologiste médical,
11. Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical,
12. Madame Hélène DEUFFIC, pharmacienne, biologiste médical,
13. Madame Claire TOMIS, pharmacienne, biologiste médical,
14. Madame Anne BOULANGER, pharmacienne, biologiste médical,
15. Madame Carole ROUSSEAU, pharmacienne, biologiste médical,
16. Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de sept vacations par semaine
17. Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
18. Madame Kim-Anh KORB, médecin, biologiste médical,
19. Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
20. Madame Madeleine PISTONE, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de cinq vacations par semaine
21. Monsieur Yassine YAKOUBI, médecin, biologiste médical,
22. Madame Frédérique LEMANACH-KERGUERIS, médecin, biologiste médical,
23. Madame Geneviève RIVIERE, pharmacienne, biologiste médical,
24. Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
25. Madame Catherine GRAVEY, pharmacienne, biologiste médical,
26. Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical,
27. Monsieur Frédéric-Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical,
28. Madame Alina SURUGIU, médecin, biologiste médical,
29. Madame Naima BENATHMANE, pharmacienne, biologiste médical,
30. Madame Hayet TOUATI, médecin, biologiste médical,
31. Monsieur Sébastien LEFRANCOIS, pharmacien, biologiste médical,
32. Monsieur Michel SALA, médecin, biologiste médical,
33. Madame Sonia LAOUIRA CHERAIT, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de sept vacations par semaine
34. Madame Leila BOUCHENE, pharmacienne, biologiste médical,
35. Monsieur Wagame Joseph BENGHA, pharmacien, biologiste médical,
36. Madame Jinane DOUMAT, pharmacienne, biologiste médical,
37. Madame Ikram JMAL KOTI, médecin, biologiste médical,
38. Monsieur Bernard PIQUERAS, médecin, biologiste médical,
39. Madame Catherine MANCY, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de cinq vacations par semaine
40. Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de cinq vacations par semaine
41. Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien, biologiste médical,
42. Madame Christel MARTIN épouse LABLACHE, médecin, biologiste médical,
43. Madame Pascale JACQUEMIN, pharmacienne, biologiste médical,
44. Madame Sylvie FOURNIER, pharmacienne, biologiste médical,

45. Madame Alcina DA SILVA MACHADO, pharmacienne, biologiste médical,
46. Madame Lamy ZEHROUNI SENOL, pharmacienne, biologiste médical,
47. Madame Seher YILMAZ, pharmacienne, biologiste médical,
48. Monsieur Nafaa CHERFOUH, pharmacien, biologiste médical,
49. Monsieur Philippe KOUZABIDILA, médecin, biologiste médical,
50. Madame Rym CHOUK TURKI, médecin, biologiste médical,
51. Madame Yasmina SAYED, pharmacienne, biologiste médical,
52. **Madame Perrine RIEU, pharmacienne, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de huit vacations et demie par semaine**
53. **Madame Aurélie AGATHINE, pharmacienne, biologiste médical,**
54. **Madame Gisèle DJOMOU MEGNE, pharmacienne, biologiste médical,**
55. **Madame Angela MANSOUR, médecin, biologiste médical,**
56. **Madame Kahina MAACHA, pharmacienne, biologiste médical,**
57. **Madame Wafa BEN NEJMA, médecin, biologiste médical,**
58. **Madame Khadija OUAZIZ, médecin, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de neuf vacations par semaine**
59. **Monsieur Ahmed Fateh OUSSEER, pharmacien, biologiste médical,**
60. **Monsieur Rachid BEY, médecin, biologiste médical,**
61. **Madame Ines REBAL, pharmacienne, biologiste médical,**
62. **Madame Camille GOMART épouse GUILLOT, pharmacienne, biologiste médical salariée associée,**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » est :

| Associés                      | Nombre d'actions | Capital en % | Droits de vote | Droits de vote en % |
|-------------------------------|------------------|--------------|----------------|---------------------|
| Patrice HERISSON              | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Elisabeth FUCHS               | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Béatrice ALVEZ-PEREIRA RICARD | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Claire LETOURNEAU             | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Aude LESENNE DEMEULENAERE     | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Estelle LAMAR                 | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Lucie BAUER MATTON            | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Thomas GANSMANDEL             | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Sébastien LEFRANCOIS          | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Hélène DEUFFIC                | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Claire TOMIS                  | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Anne BOULANGER                | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Carole ROUSSEAU               | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Anne-Sophie DEFFAIN           | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Gratiela MACOVIEVICI          | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Kim-Anh KORB                  | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Ioana IONESCU                 | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Maddelaine PISTONE            | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Yassine YAKOUBI               | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |
| Frédérique LEMANACH-KERGUERIS | 1                | 0,001%       | 1 311          | 0,81%               |

|                                   |          |               |              |              |
|-----------------------------------|----------|---------------|--------------|--------------|
| Geneviève RIVIERE                 | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Belkacem BOULEFDAOUI              | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Catherine GRAVEY                  | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Alihoussen MAMOD                  | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Frédéric Charles BARAILLES        | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Alina SURUGIU                     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Marc VAN DE LOO                   | 1        | 0,003%        | 1 311        | 0,81%        |
| Naima BENATMANE                   | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Hayet TOUATI                      | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Michel SALA                       | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Sonia LAOUIRA CHERAIT             | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Abdelkader MERAH                  | 2        | 0,003%        | 2 621        | 1,62%        |
| Leila BOUCHENE                    | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Wagame Joseph BENGHA              | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Jimane DOUMAT                     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Ikram JMAL                        | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Bernard PIQUERAS                  | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Adama SOUMARE                     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Catherine MANCY                   | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Baptiste HOMMERIL                 | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Christel MARTIN Epse LABLACHE     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Pascale JACQUEMIN                 | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Sylvie FOURNIER                   | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Alcina DA SILVA MACHADO           | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Lamy ZEHROUNI                     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Seher YILMAZ                      | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Nafaa CHERFOUH                    | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Philippe KOUZABIDILA              | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Rym CHOUK TURKI                   | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| Yasmina SAYED                     | 1        | 0,001%        | 1 311        | 0,81%        |
| <b>Aurélié AGATHINE</b>           | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Perrine RIEU</b>               | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Camille GOMART Ep. GUILLOT</b> | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Jean Baptiste CAMPERGUE</b>    | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Gisèle DJOMOU MEGNE</b>        | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Angela MANSOUR</b>             | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Kahina MAACHA</b>              | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Wafa BEN NEJMA</b>             | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Khadija OUAZIZ</b>             | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Ahmed Fateh OUSSEER</b>        | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Rachid BEY</b>                 | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |
| <b>Ines REBAI</b>                 | <b>1</b> | <b>0,001%</b> | <b>1 311</b> | <b>0,81%</b> |

|                                                        |               |                 |                |                 |
|--------------------------------------------------------|---------------|-----------------|----------------|-----------------|
| <b>Sous-total des Associés Professionnels Internes</b> | <b>63</b>     | <b>0,08%</b>    | <b>82 592</b>  | <b>51,00%</b>   |
| SELAFA « CERBA »                                       | <b>58 405</b> | <b>73,560%</b>  | <b>58 405</b>  | <b>36,07%</b>   |
| SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST »                | 20 930        | 26,361%         | 20 930         | 12,93%          |
| <b>Sous-total des Associés Professionnels Externes</b> | <b>79 335</b> | <b>99,92%</b>   | <b>79 335</b>  | <b>48,99%</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>79 398</b> | <b>100,00 %</b> | <b>161 927</b> | <b>100,00 %</b> |

**ARTICLE 2° :** L'acte de déclaration n° DOS 2024/5018 du 22 novembre 2024 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du Pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2026-07-02-00008

Arrêté portant nomination des membres  
du comité régional de l'habitat et de  
l'hébergement d'Île-de-France

## **Arrêté**

### **portant nomination des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

La présidente du conseil régional d'Île-de-France,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.302-13, R.362-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du 14 avril 2025 du Conseil régional d'Île-de-France désignant ses représentants au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;

**Vu** la délibération du 30 juin 2026 de la Métropole du Grand Paris désignant ses représentants au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;

**Vu** le résultat de l'élection spéciale prévue à l'article R.362-13 du code de la construction et de l'habitation, désignant les douze présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris, ou leurs représentants, appelés à siéger au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, proclamé le 11 juin 2026 ;

**Vu** le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'élection de madame Valérie PÉCRESSE le 27 juin 2021 à la présidence du conseil régional d'Île-de-France ;

Sur proposition du directeur de la direction régionale de l'habitat, de l'hébergement et du logement ;

## **ARRÊTENT**



## Article 1er :

Sont nommés membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France, pour une durée de six ans :

### 1) Au titre du 1<sup>er</sup> collège :

- le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ou son représentant ;
- le préfet de département de Seine-et-Marne, ou son représentant ;
- le préfet de département des Yvelines, ou son représentant ;
- le préfet de département de l'Essonne, ou son représentant ;
- le préfet de département des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le préfet de département de la Seine-Saint-Denis, ou son représentant ;
- le préfet de département du Val-de-Marne, ou son représentant ;
- le préfet de département du Val-d'Oise, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ou son représentant ;
- le directeur de la direction régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant.

### 2) Au titre du 2<sup>e</sup> collège :

- la présidente du conseil régionale d'Île-de-France, Valérie PÉCRESSE, ou son représentant ;
- en tant que conseillers régionaux :
  - M. Gilles BATTAIL, ou son suppléant ;
  - Mme Muriel CASALASPRO, ou son suppléant ;
  - M. Adrien DELACROIX, ou son suppléant ;
  - M. Olivier DELAPORTE, ou son suppléant ;
  - M. Pierre DENIZIOT, ou son suppléant ;
  - M. Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, ou son suppléant ;
  - Mme Cécile DUMAS, ou son suppléant ;
  - Mme Huguette FOUCHE, ou son suppléant ;
  - Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, ou son suppléant ;
  - M. Xavier MELKI, ou son suppléant ;
  - Mme Caroline PARMENTIER, ou son suppléant ;
- les présidents des conseils départementaux composant le territoire francilien,
  - M. Emmanuel GRÉGOIRE (Ville de Paris), ou son représentant ;
  - M. Jean-François PARIGI (Seine-et-Marne), ou son représentant ;
  - M. Pierre BÉDIER (Yvelines), ou son représentant ;
  - M. François DUROVRAY (Essonne), ou son représentant ;
  - M. Georges SIFFREDI (Hauts-de-Seine), ou son représentant ;
  - M. Stéphane TROUSSEL (Seine-Saint-Denis), ou son représentant ;
  - M. Olivier CAPITANIO (Val de Marne), ou son représentant ;
  - Mme Marie-Christine CAVECCHI (Val d'Oise), ou son représentant.

### 3) Au titre du 3<sup>e</sup> collège :

- le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, ou son représentant ;
- en tant que conseillers métropolitains :
  - Denis CAHENZLI, ou son suppléant ;
  - Philippe DALLIER, ou son suppléant ;
  - Joakim GIACOMONI, ou son suppléant ;
  - Françoise LECOUFLE, ou son suppléant ;
  - Marine ROSSET, ou son suppléant ;
  - Magalie THIBAUT, ou son suppléant ;
  - Maxime CROSNIER, ou son suppléant ;
  - Raphaël ADAM, ou son suppléant ;
  - Sofia BOUTRIH, ou son suppléant ;
  - Stéphanie DAUMIN, ou son suppléant ;
- douze présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, ayant leurs sièges en-dehors de la métropole du Grand Paris :
  - M. Farid BELABED, vice-président délégué au logement et à l'habitat de la communauté de communes du Pays de Montereau, représentant M. James CHÉRON, président ;
  - M. Olivier DELMER, vice-président en charge de l'habitat, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique et du PLHI de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, représentant M. Franck VERNIN, président ;
  - Mme Annie VIARD, conseillère déléguée habitat logement de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, représentant M. Jean-Paul MICHEL, président ;
  - M. Lorrain MERCKAERT, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
  - M. Adama GAYE, vice-président délégué à l'habitat de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, représentant Me Cécile ZAMMIT - POPESCO, présidente ;
  - M. Romain BERTRAND, vice-président délégué à l'habitat de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, représentant M. Pierre FOND, président ;
  - M. Jean-Marie TÉTART, président de la communauté de communes du Pays Houdanais ;
  - Mme Marianne DURANTON, vice-présidente habitat, logement et politique de la ville de Cœur d'Essonne Agglomération, M. Frédéric PETITTA ;
  - M. Sébastien PONIATOWSKI, président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;
  - Mme Catherine BORGNE, présidente de la communauté de communes du Haut Val-d'Oise ;
  - M. Abdelaziz HAMIDA, vice-président en charge de l'habitat, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique et du PLHI de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, représentant M. Pascal DOLL, président ;
  - M. Jean-Paul JEANDON, président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

### 4) Au titre du 4<sup>e</sup> collège :

- un représentant d'Action Logement : Mme Caroline PERRIOT ;
- quatre représentants de l'Aorif : M. Claude KNAPIK, Mme Cécile BELARD du PLANTYS, M. Frédéric RAGUENEAU, M. Laurent LORRILLARD ;
- un représentant de la Caisse des dépôts et consignations : Mme Najoua BENFELLA ;
- un représentant de la caisse nationale des Allocations familiales, Mme Sophie BARROIS ;

- un représentant de la chambre régionale de Commerce et d'Industrie, M Dominique MOCQUAX ;
- un représentant de la chambre des Notaires de Paris, M. Marc CAGNIART ;
- un représentant de la chambre d'Agriculture pour la région Île-de-France, Mme Laurence FOURNIER ;
- un représentant de la confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment, M. Anthony HADJIPANAYOTOU ;
- un représentant du conseil régional de l'ordre des architectes, Mme Soraya BAÏT-IHADDADENE ;
- un représentant de la fédération des entreprises publiques locales d'Île-de-France, M. Alexis CHOPPIN DE JANVRY ;
- un représentant de la fédération des promoteurs immobiliers, M. Marc VILLAND ;
- un représentant de la fédération française du bâtiment, M. Renaud MULVIDSON ;
- un représentant de la fédération nationale de l'immobilier, M. Olivier PRINCIVALLE ;
- un représentant de la fédération régionale des travaux publics, M. Olivier GARRIGUE ;
- un représentant des constructeurs aménageurs de la fédération française du bâtiment Grand-Paris, M. Emmanuel DEZELLUS ;
- un représentant de l'union nationale des aménageurs : Mme Christelle EMONET ;
- un représentant de l'union des syndicats de l'immobilier : M Eric BRICO ;
- un représentant de l'établissement public foncier d'Île-de-France : M. Guillaume TERRAILLOT.

5) Au titre du 5<sup>e</sup> collège :

- un représentant de l'association Aide à toute détresse quart-monde, Mme Nicole SMADJA ;
- un représentant de l'association Droit au logement : Mme Micheline UNGER ;
- un représentant de l'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Affil), M. Gérard BARBIER ;
- un représentant de la chambre des propriétaires de Paris et d'Île-de-France, M. Benoît LABAT ;
- un représentant de la confédération de la consommation du logement et du cadre de vie, M. Edward WATTEEUW ;
- un représentant de la confédération française de l'encadrement, M. Philippe L'ESPRIT ;
- un représentant de la confédération française démocratique du travail, M. Olivier CLÉMENT ;
- un représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens, M. Pascal BRAND ;
- un représentant de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, M. Michel SANSONOFF ;
- un représentant de la confédération générale du Logement, M. Michel FRECHET ;
- un représentant de la confédération générale du Travail, M. Philippe PELLUET ;
- un représentant de la confédération générale du Travail Force ouvrière, Mme Christiane PIERRE ;
- un représentant de la confédération nationale du logement, M. Marc RUER ;
- un représentant de la confédération syndicale des familles, Mme Jacqueline CREMIEUX ;
- un représentant de la conférence régionale des retraitées et personnes âgées, M. Claude BAUDON ;
- un représentant de la croix-rouge française, Mme Françoise BOUSQUET ;
- un représentant de la fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement : M. Thierry DEBRAND ;
- un représentant de la fédération nationale des acteurs de la solidarité Île-de-France : Mme Patricia LEGER ;
- un représentant de la fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage, M. Clément LARHANTEC ;
- un représentant de la fédération nationale solidarité femmes – union régionale : Mme Brigitte CHABERT ;
- un représentant de la fondation pour le logement des personnes défavorisées : M. Eric CONSTANTIN ;

- un représentant du groupement d'Intervention public SAMU SOCIAL de Paris : Mme Vanessa BENOIT ;
- un représentant du groupement d'intervention public d'habitat et d'intervention sociale : M. Philippe CROUZET ;
- un représentant du mouvement des entreprises de France, M. Fabien ZANELLA ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, Mme Sabrina BOULEFRAD ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation de Seine-Saint-Denis, Interlogement 93, M. Philippe AVEZ ;
- un représentant du service intégré d'accueil et d'orientation 95, ESPERER 95, Mme Gaëlle ARTIFONI ;
- un représentant de l'union professionnelle du logement accompagné (UNAFO), M. Guillaume BRUGIDOU ;
- un représentant de l'union régionale des associations familiales d'Île-de-France, M. Alain MILLOTTE ;
- un représentant de l'union régionale des centres communaux d'action sociale, M. Patrick LAFON (Essonne) ;
- un représentant de l'union régionale pour l'habitat des jeunes, M. Tommy VEYRAT ;
- un représentant de l'union régionale inter-fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), Mme Claire PARDOEN ;
- un représentant de l'union régionale PACT Île de France- SOLIHA, M. Michel BANCAL ;
- un représentant de l'union régionale des comités locaux pour le logement autonomes des jeunes d'Île-de-France (URCLLAJ), Mme Martine CHASTRE ;

## Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours gracieux pouvant être exercé auprès du préfet de la région d'Île-de-France ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75004 Paris) ou par l'application [Connexion | Télérecours Citoyens | Conseil d'État](#).

## Article 3 :

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse :

[www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **02/07/2026**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

**SIGNÉ**

Georges-François LECLERC

La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France,

**SIGNÉ**

Valérie PÉCRESSE

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2026-07-02-00006

Arrêté portant renouvellement de la commission  
consultative de l'environnement (CCE) de  
l'aérodrome de Paris-Le Bourget au titre des  
représentants des professions aéronautiques et  
des associations

**Arrêté**  
**portant renouvellement de la commission consultative de l'environnement (CCE) de**  
**l'aérodrome de Paris-Le Bourget au titre des représentants des professions aéronautiques et**  
**des associations**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 571-13, R. 571-70 (III), R. 571-72 à R. 571-74 et R. 571-77 ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2011-3318 du 28 décembre 2011 portant approbation du plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2017-0305 du 6 février 2017 portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-12-01-0002 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant renouvellement des représentants des professions aéronautiques et des associations de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié en dernier lieu par l'arrêté n° IDF-2024-01-26-00002 du 26 janvier 2024 ;

**Vu** la délibération du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis n° 2021-VII-32 du 8 juillet 2021 portant désignation dans divers organismes extérieurs ;

**Vu** la délibération du conseil départemental de Seine-et-Marne n° CD-2025/04/03-0/06H du 3 avril 2025 portant représentation du département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes ;

**Vu** la délibération du conseil de la métropole du Grand Paris n° CM2026/04/29/21-08 du 29 avril 2026 portant désignation de ses représentants à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France n° DB26.140 du 26 mai 2026 portant désignation de ses représentants à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 28 octobre 2025 de madame Chantal BEER-DEMANDER, présidente de l'union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 30 octobre 2025 de madame Elisabeth FURTADO, présidente de l'association « Les amis de la terre – Val d'Oise », faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement

de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 30 octobre 2025 de madame Karine GELY, présidente du syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) France ALPA, adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants du syndicat au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 2 novembre 2025 de Monsieur Jean-Frédéric SERRE, pour le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA), faisant part de la proposition de désignation des représentants du syndicat au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 4 novembre 2025 de Monsieur Marcel BOYER, président de l'« Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie – Plaine de France » (AREC – Plaine de France), faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 4 novembre 2025 de madame Muriel MARTIN-DUPRAY et de Monsieur Luc BLANCHARD, co-présidents de l'association « France nature environnement Île-de-France » (FNE IDF), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 5 novembre 2025 de madame Françoise BROCHOT, présidente de l'association de « défense contre les nuisances aériennes » (ADVOCNAR), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 5 novembre 2025 de monsieur Jean-Pierre BATY président de l'association « Mouvement national de lutte pour l'environnement- 93 et Nord Est parisien » (MNLE - 93 NEP), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 5 novembre 2025 monsieur Laurent TIMSIT, délégué général de la fédération nationale de l'aviation et de ses métiers (FNAM), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 10 novembre 2025 de monsieur Michel DUMAS, président de l'association « collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes » (CIRENA), faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 13 novembre 2025 de monsieur Jean-Pierre BLAZY, président de l'association « Ville et Aéroport », faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 14 novembre 2025 du général de brigade aérienne Gilles VILLENAVE, directeur adjoint du Musée de l'Air et de l'Espace, faisant part de la proposition de désignation des représentants du Musée au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 20 novembre 2025 de madame Raymonde LEROY, chargée de relations territoriales et emploi au sein du groupe Aéroports de Paris (ADP), exploitant de l'aérodrome, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'exploitant au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 20 novembre 2025 de monsieur Mathias HENGAN, responsable entretien chez Bombardier Aerospace France, adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de la société au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 20 novembre 2025 de monsieur Pierre-Etienne AUBIN, gérant de Dassault Falcon Service, faisant part de la proposition de désignation des représentants de la société au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 24 novembre 2025 de monsieur Charles AGUETTANT, président de « European business aviation association France » (EBAA France), adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 26 novembre 2025 de monsieur Rachid EDDAIDJ, secrétaire de la CFDT ADP, adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'organisation syndicale au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 26 novembre 2025 de monsieur Christophe ROSSET, vice-président de l'Union française de l'hélicoptère (UFH), faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de madame Sophie DUCHÊNE-LATREUILLE, membre du bureau collégial de l'association « France nature environnement – Val-d'Oise » (FNE 95), faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 2 décembre 2025 de monsieur René-Augustin BOUGOURD, président de l'association « Aulnay Environnement », faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 4 décembre 2025 de monsieur Francis REDON, président de l'association « Environnement 93 », faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 21 décembre 2025 de madame Sylvie van den BRINK, présidente de l'association « Les amis naturalistes des coteaux d'Avron » (ANCA), faisant part de la proposition de désignation du représentant titulaire de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 23 décembre 2025 de monsieur Jean-Pierre BES, secrétaire général du syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), faisant part de la proposition de désignation des représentants du syndicat au sein de la commission consultative de



l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 28 janvier 2026 de madame Fabienne DEVÈZE, présidente par intérim de l'association des communes pour la réduction des nuisances aériennes dans l'ouest parisien (ACRENA), faisant part de la proposition de désignation du représentant de l'association au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courrier du 20 février 2026 de monsieur Daniel BERTONE, secrétaire de la CGT-ADP, adressé au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, faisant part de la proposition de désignation des représentants de l'organisation syndicale au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le courriel du 19 juin 2026 de madame Raymonde LEROY, chargée de relations territoriales et emploi au sein du groupe Aéroports de Paris (ADP), faisant part de modifications de la proposition de désignation des représentants de la société Jet Aviation, de l'EBAA France et de l'UFH au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Paris-Le Bourget ;

**Considérant**, en application de l'article R. 571-77 susvisé, que le mandat des représentants respectifs des professions aéronautiques et des associations au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, qui avaient été désignés par l'arrêté n° IDF-2022-12-01-0002 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 susvisé, est arrivé à échéance ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1er** – Le nombre de représentants siégeant à la commission au titre des trois catégories mentionnées à l'article R. 571-73 du code de l'environnement est fixé comme suit :

| Catégories mentionnées à l'article R. 571-73 du code de l'environnement | Nombre de représentants |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Représentants des professions aéronautiques                             | 14                      |
| Représentants des collectivités locales                                 | 14                      |
| Représentants des associations                                          | 14                      |

**Article 2** – En application des articles susvisés du code de l'environnement, les personnes suivantes sont désignées membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, sur propositions susvisées des organismes sélectionnés et de l'exploitant de l'aérodrome, pour un mandat de trois ans :

### **I. Représentants des professions aéronautiques :**

#### **a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome :**

1° - **CGT – ADP** ;

Titulaire : M. Daniel BERTONE

Suppléant : M. Benoît DELAGE

2° - **CFDT - ADP** ;

Titulaire : M. Régis LEFEVRE

Suppléant : Mme Deniz GUL

**3°- Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) ;**

Titulaire : M. Bruno MOTAIS de NARBONNE

Suppléant : M. Mathieu MONEUZE

**4°- Syndicat National des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) ;**

Titulaire : M. Jean-Frédéric SERRE

Suppléant : Mme Magali HEMAR

**b) Représentants des usagers de l'aérodrome :**

**1° - Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers ;**

Titulaire : M. Cyril BEUCHET

Suppléant : M. Romain SCHULZ

**2° - Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA) ;**

Titulaire : M. Georges LACHENAUD

Suppléant : M. Jean-Pierre BES

**3°- European business aviation association (EBAA) France ;**

Titulaire : Mme Sarra KRIAL

Suppléant : M. Charles AGUETTANT

**4°- Union française de l'hélicoptère (UFH) ;**

Titulaire : M. Christophe ROSSET

Suppléant : Alexandre MARCHIS

**5°- Musée de l'Air et de l'Espace ;**

Titulaire : M. Gilles VILLENAVE

Suppléant : M. Xavier BOURGINE

**6°- Dassault Falcon Service ;**

Titulaire : M. Florian QUINT

Suppléant : M. Léo MAINI

**7°- Jet Aviation ;**

Titulaire : M. Franck CANU

Suppléant : Mme Naïla BISCHOFF

**8°- Bombardier ;**

Titulaire : M. Ray GODON

Suppléant : M. Mathias HENGAN

**c) représentants de l'exploitant :**

**Aéroports de Paris (ADP) ;**

Titulaire : M. Sébastien COUTURIER

Suppléant : M. Laurent KADDOUCH

Titulaire : M. Olivier DELATTE

Suppléant : Mme Pascale BOULAY

## **II. Représentants des associations :**

### **a) Associations de riverains de l'aérodrome :**

#### **1°- Ville et Aéroport ;**

Titulaire : M. Jean-Pierre BLAZY

Suppléant : M. Gérard STEMMER

#### **2°- Les Amis de la terre Val-d'Oise ;**

Titulaire : Mme Elisabeth FURTADO

Suppléant : M. Thierry AVRAMOGLU

#### **3°- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – 93 et Nord Est parisien (MNLE – 93 NEP) ;**

Titulaire : M. Jean-Yves MERCIER

Suppléant : Mme Michelle LALLEMAND

Titulaire : M. Jean-Charles IRO

Suppléant : Mme Marina HERVY

#### **4°- Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR) ;**

Titulaire : M. Raymond GENRE-GRANDPIERRE

Suppléant : M. Patrick MORICEAU

#### **5°- Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC-Plaine de France) ;**

Titulaire : M. Jean-Paul HUNAUT

Suppléant : M. Jean-Noël BELLIER

#### **6°- Association des communes pour la réduction des nuisances aériennes dans l'ouest parisien (ACRENA) ;**

Titulaire : Mme Fabienne DEVÈZE

### **b) Associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire :**

#### **1°-France nature environnement Île-de-France ;**

Titulaire : M. Claude CARSAC

Suppléant : Mme Joëlle BOUCLANS

#### **2° - Association des amis naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA) ;**

Titulaire : Mme Sylvie van den BRINK

#### **3°- Environnement 93 ;**

Titulaire : M. Francis REDON

Suppléant : M. Claude SCHNEIDER

#### **4°- France nature environnement Val-d'Oise ;**

Titulaire : M. Vincent GITS

Suppléant : M. Francis GABOULEAUD

#### **5°- Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA) ;**

Titulaire : M. Joël RAVENEL

Suppléant : M. Charles PAURON

**6°- Collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes (CIRENA) ;**

Titulaire : M. Michel DUMAS

Suppléant : M. Vincent di SANZO

**7°- Aulnay Environnement ;**

Titulaire : M. René-Augustin BOUGOURD

Suppléant : M. Robert HALIFAX

**Article 3** – La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget est présidée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ou son représentant.

**Article 4** – L'arrêté n° IDF-2016-06-03-001 du 3 juin 2016 fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-30-00001 du 30 novembre 2022, est abrogé.

**Article 5** – La liste de l'ensemble des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, incluant les représentants des collectivités locales élus par leur organe délibérant, figure en annexe au présent arrêté.

**Article 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative.

**Article 7** – La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

*Signé*

Georges-François LECLERC

## ANNEXE

Liste de l'ensemble des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget :

### **I. Représentants des professions aéronautiques :**

#### **a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome :**

**1° - CGT – ADP ;**

Titulaire : M. Daniel BERTONE

Suppléant : M. Benoît DELAGE

**2°- CFDT - ADP ;**

Titulaire : M. Régis LEFEVRE

Suppléant : Mme Deniz GUL

**3°- Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) ;**

Titulaire : M. Bruno MOTAIS de NARBONNE

Suppléant : M. Mathieu MONEUZE

**4°- Syndicat National des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA) ;**

Titulaire : M. Jean-Frédéric SERRE

Suppléant : Mme Magali HEMAR

#### **b) Représentants des usagers de l'aérodrome :**

**1° - Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers ;**

Titulaire : M. Cyril BEUCHET

Suppléant : M. Romain SCHULZ

**2° - Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA) ;**

Titulaire : M. Georges LACHENAUD

Suppléant : M. Jean-Pierre BES

**3°- European business aviation association (EBAA) France ;**

Titulaire : Mme Sarra KRIAI

Suppléant : M. Charles AGUETTANT

**4°- Union française de l'hélicoptère (UFH) ;**

Titulaire : M. Christophe ROSSET

Suppléant : Alexandre MARCHIS

**5°- Musée de l'Air et de l'Espace ;**

Titulaire : M. Gilles VILLENAVE

Suppléant : M. Xavier BOURGINE

**6°- Dassault Falcon Service ;**

Titulaire : M. Florian QUINT

Suppléant : M. Léo MAINI

**7°- Jet Aviation ;**

Titulaire : M. Franck CANU

Suppléant : Mme Naïla BISCHOFF

8°- **Bombardier** ;

Titulaire : M. Ray GODON

Suppléant : M. Mathias HENGAN

**c) représentants de l'exploitant :**

**Aéroports de Paris (ADP) ;**

Titulaire : M. Sébastien COUTURIER

Suppléant : M. Laurent KADDOUCH

Titulaire : M. Olivier DELATTE

Suppléant : Mme Pascale BOULAY

**II. Représentants des collectivités locales :**

**a) Représentants de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France**

Titulaire : M. Benoît JIMENEZ

Suppléant : M. Yacine EL BOUGA

Titulaire : M. Cédric SABOURET

Suppléant : M. Benoît PENEZ

Titulaire : M. Abdellah BENOUARET

Suppléant : Mme Sabrina MESLEM

**b) Représentants de la Métropole du Grand Paris**

Titulaire : M. Dan LERT

Titulaire : M. Mathieu HANOTIN

Titulaire : M. Didier GONZALES

Titulaire : M. Quentin GESELL

Titulaire : M. Pascal PELAIN

Titulaire : M. Azzedine TAIBI

Suppléant : M. Patrice LECLERC

**c) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France**

Titulaire : M. Bruno BESCHIZZA

Suppléant : M. Geoffrey CARVALHINHO

**d) Représentants des conseils départementaux**

**1° Conseil départemental de Seine-et-Marne**

Titulaire : M. Stéphane DEVAUCHELLE

Suppléant : Mme Véronique PASQUIER

**2° Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Titulaire : M. Eric BERDOATI

Suppléant : M. Thomas LAM

### **3° Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Suppléant : M. Corentin DUPREY

### **4° Conseil départemental du Val-d'Oise**

Titulaire : Mme Sarah MOINE

Suppléant : Mme Manuela MELO

### **III. Représentants des associations :**

#### **a) Associations de riverains de l'aérodrome :**

##### **1°- Ville et Aéroport ;**

Titulaire : M. Jean-Pierre BLAZY

Suppléant : M. Gérard STEMMER

##### **2°- Les Amis de la terre Val-d'Oise ;**

Titulaire : Mme Elisabeth FURTADO

Suppléant : M. Thierry AVRAMOGLU

##### **3°- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – 93 et Nord Est parisien (MNLE – 93 NEP) ;**

Titulaire : M. Jean-Yves MERCIER

Suppléant : Mme Michelle LALLEMAND

Titulaire : M. Jean-Charles IRO

Suppléant : Mme Marina HERVY

##### **4°- Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR) ;**

Titulaire : M. Raymond GENRE-GRANDPIERRE

Suppléant : M. Patrick MORICEAU

##### **5°- Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC-Plaine de France) ;**

Titulaire : M. Jean-Paul HUNAUT

Suppléant : M. Jean-Noël BELLIER

##### **6°- Association des communes pour la réduction des nuisances aériennes dans l'ouest parisien (ACRENA) ;**

Titulaire : Mme Fabienne DEVEZE

#### **b) Associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire :**

##### **1°-France nature environnement Île-de-France ;**

Titulaire : M. Claude CARSAC

Suppléant : Mme Joëlle BOUCLANS

##### **2° - Association des amis naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA) ;**

Titulaire : Mme Sylvie van den BRINK

##### **3°- Environnement 93 ;**

Titulaire : M. Francis REDON

Suppléant : M. Claude SCHNEIDER

**4°- France nature environnement Val-d'Oise ;**

Titulaire : M. Vincent GITS

Suppléant : M. Francis GABOULEAUD

**5°- Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA) ;**

Titulaire : M. Joël RAVENEL

Suppléant : M. Charles PAURON

**6°- Collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes (CIRENA) ;**

Titulaire : M. Michel DUMAS

Suppléant : M. Vincent di SANZO

**7°- Aulnay Environnement ;**

Titulaire : M. René-Augustin BOUGOURD

Suppléant : M. Robert HALIFAX



Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2026-07-02-00007

Arrêté proclamant les résultats du premier tour  
de scrutin de l'élection du représentant des  
présidents des établissements publics de  
coopération intercommunale au conseil  
d'administration d'Île-de-France Mobilités et  
fixant la liste des candidats au second tour de  
scrutin

**Arrêté préfectoral n°  
proclamant les résultats du premier tour de scrutin de l'élection du représentant des  
présidents des établissements publics de coopération intercommunale au conseil  
d'administration d'Île-de-France Mobilités et fixant la liste des candidats au second tour de  
scrutin**

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris**

**Vu** le code des transports, notamment les articles R. 1241-2 à R. 1241-4 ;

**Vu** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France, notamment le 1<sup>er</sup> alinéa du IV de son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 portant organisation de l'élection du représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-09-00009 du 9 juin 2026 fixant la liste des candidats à l'élection du représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, notamment son article 6 qui prévoit qu'en cas de second tour de scrutin, seront pris en compte les votes parvenus à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, au plus tard le mercredi 15 juillet 2026, selon les modalités fixées par l'article 2 du même arrêté préfectoral ;

**Vu** le procès-verbal du 23 juin 2026 faisant état du recensement et du dépouillement des bulletins de vote par la commission prévue par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2026 susvisé, indiquant que la majorité absolue des suffrages n'a pas été atteinte ;

**Vu** les déclarations de candidature pour le second tour de scrutin transmises aux services de la préfecture le 23 juin 2026 par les candidats, titulaire et suppléant, arrivés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> position du scrutin du premier tour ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les résultats du premier tour de scrutin de l'élection du représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 259

Nombre de votants : 39

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de votes nuls : 2

Suffrages exprimés : 36

| Candidatures                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nombre de suffrages obtenus | Pourcentage de suffrages obtenus |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| <b>Candidature n° 1 :</b><br>Titulaire : M. Pascal DOLL, président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;<br>Suppléant : Mme Valérie LACROUTE, président de la communauté de communes du Pays de Nemours.                                                                                            | 16                          | 44,44 %                          |
| <b>Candidature n°2 :</b><br>Titulaire : Mme Anouck BERGER, présidente du syndicat intercommunal à vocation unique de regroupement pédagogique de l'école maternelle Pauline Kergomard ;<br>Suppléant : M. Vijay-Damien POIRIER, président du syndicat intercommunal à vocation multiple de Cesson et Vert-Saint-Denis. | 6                           | 16,67 %                          |
| <b>Candidature n° 3 :</b><br>Titulaire : M. Jean-Paul JEANDON, président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;<br>Suppléant : M. Luc PUECH d'ALISSAC, président de la communauté de communes Vexin Val de Seine.                                                                                        | 4                           | 11,11 %                          |
| <b>Candidature n° 4 :</b><br>Titulaire : M. Pierre-Yves NICOT, président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne ;<br>Suppléant : M. Christian POTEAU, président de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux.                                                                        | 5                           | 13,89 %                          |
| <b>Candidature n° 5 :</b><br>Titulaire : Mme Cécile DEBON, présidente de la communauté de communes des Portes d'Île-de-France ;<br>Suppléant : M. Jacky JOUBERT, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bonnières-sur-Seine.                                                                       | 5                           | 13,89 %                          |

**Article 2 :** Les candidats au second tour de scrutin de l'élection du représentant des présidents des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités sont les suivants :

|   | Candidat titulaire                                                                                                                            | Candidat suppléant                                                                                             |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | M. Pascal DOLL, président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France                                                              | Mme Valérie LACROUTE, président de la communauté de Nemours                                                    |
| 2 | Mme Anouck BERGER, présidente du syndicat intercommunal à vocation unique de regroupement pédagogique de l'école maternelle Pauline Kergomard | M. Vijay-Damien POIRIER, président du syndicat intercommunal à vocation multiple de Cesson et Vert-Saint-Denis |

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de dix jours à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 1241-3 du code des transports.

**Article 4 :** La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à l'entrée de la préfecture.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

*Signé*

Georges-François LECLERC